



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
19 avril 2018
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2018

4-8 juin 2018, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Coopération Sud-Sud

**Projet de cadre stratégique du Bureau des Nations Unies
pour la coopération Sud-Sud (2018-2021)**

Résumé

Le présent cadre stratégique vise à guider les travaux que mènera le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud entre 2018 et 2021 à l'appui des efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à des alliances et à des partenariats Sud-Sud. Faisant fond sur son précédent cadre stratégique pour la période 2014-2017 (DP/CF/SSC/5), le Bureau apportera son concours aux processus intergouvernementaux qui définissent des orientations tendant à faire progresser la coopération Sud-Sud dans l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, il stimulera la recherche et l'analyse afin d'éclairer les politiques et programmes Sud-Sud des États Membres et du système des Nations Unies tout en concluant des partenariats et en mobilisant des ressources. Avec ce cadre, le Bureau entend en premier lieu aider les États Membres à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030, et ce, en améliorant la coopération Sud-Sud et notamment la coopération triangulaire.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mandat	3
III. Principes et objectifs stratégiques	4
IV. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	6
V. Analyse de la situation	8
VI. Vision et proposition de programme	11
VII. Accords de mise en œuvre	15
VIII. Gestion, suivi et évaluation du programme	18
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2018-2021)	20

I. Introduction

1. Exploiter les capacités de tous les acteurs du développement et permettre aux pays en développement d'éclairer leurs travaux respectifs et de se soutenir mutuellement sont des objectifs clefs du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. La coopération Sud-Sud, lorsqu'elle vient en complément et non en remplacement de la coopération Nord-Sud au service du développement, est un atout unique pour l'échange de connaissances et le transfert mutuellement bénéfique de solutions adaptées et éprouvées².

2. Le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2018-2021) définit le mandat de celui-ci et expose la situation en matière de développement, les enseignements tirés de l'expérience, la vision du Bureau et son programme pour la période. L'objectif général du cadre stratégique est de mettre la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service des efforts que déploient les États Membres pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, assurer la paix et la prospérité et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur une planète en bonne santé.

3. Le cadre présente la manière dont le Bureau entend mobiliser un appui coordonné et cohérent en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire, et dans des domaines connexes. Il y est également expliqué comment le Bureau aidera les États Membres, à leur demande et avec leur consentement, à renforcer leurs capacités institutionnelles en matière de coopération Sud-Sud, notamment en leur fournissant des produits axés sur le savoir qui viendront éclairer la prise de décisions et l'élaboration de programmes fondées sur des faits. En outre, le cadre présente la manière dont le Bureau intensifiera son appui aux pays en développement grâce à des multipartenariats plus solides afin de donner un nouvel élan aux actions collectives Sud-Sud et triangulaires que mènent les pouvoirs publics, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et des accords internationaux connexes.

II. Mandat

4. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud est l'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies (A/72/237). Son cadre stratégique fait suite à la résolution 71/243 dans laquelle l'Assemblée générale rappelle que « le système des Nations Unies pour le développement doit généraliser et accroître l'appui qu'il apporte à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, quand les pays en développement en font la demande, sous leur égide et dans le respect du principe de l'appropriation des activités par le pays, dans le cadre d'une approche applicable à l'ensemble du système » (par. 23). Il répond en outre à la nécessité, exprimée par les dirigeants du monde

¹ Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » ; A/72/684-E/2-18/7, par. 141.

² A/72/124, par. 42.

entier, de renforcer les partenariats de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en vue de mettre en œuvre le Programme 2030.

III. Principes et objectifs stratégiques

5. Il est souligné dans le Document final de Nairobi que « la coopération Sud-Sud et le programme d'action [y] afférent doivent être définis par les pays du Sud et devraient continuer à être régis par les principes de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel »³. L'Organisation des Nations Unies a obligation de contribuer au renforcement de la collaboration entre les pays en développement compte tenu de son pouvoir mobilisateur, de sa dimension mondiale, de sa présence dans les pays, de son expertise technique et de son impartialité. Il en va de même dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Au cours des dernières années, un nombre croissant de parties prenantes ont renforcé leur engagement en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, les besoins en capacités des pays en développement pour ces deux formes de coopération ne cessant de croître.

6. L'orientation stratégique que le Bureau adoptera s'inspire également des demandes des États Membres concernant le renforcement du Bureau afin que celui-ci garantisse la cohérence et la coordination de l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies. À cette fin, les États Membres, par les décisions 18/1 et 18/IM/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et les résolutions 69/239 et 70/222 de l'Assemblée générale, ont prié le Secrétaire général de leur présenter une proposition détaillée portant sur des moyens concrets propres à renforcer le rôle et à améliorer l'impact du Bureau. En réponse, le Secrétaire général a soumis pour examen par le Comité de haut niveau, à sa dix-neuvième session en 2016, un rapport dans lequel il propose des mesures concrètes permettant de renforcer le rôle et l'influence du Bureau et expose les principales mesures prises pour améliorer la coordination et la cohérence de l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud (SSC/19/2).

7. Le programme de travail que le Bureau propose au chapitre VI du présent cadre visant à faciliter l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes donne suite aux demandes des États Membres. Le cadre s'inspire par ailleurs des priorités et objectifs énoncés par le Secrétaire général dans sa proposition détaillée (SSC/19/2), à savoir : a) fournir un appui administratif efficace aux organes intergouvernementaux, notamment en établissant des rapports analytiques sur les tendances et les possibilités ; b) assurer la cohérence et la coordination de l'appui du système des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, surveiller cette coopération et établir des rapports sur son intégration ; c) mettre en place des partenariats Sud-Sud et triangulaires stratégiques ; d) répertorier les solutions de développement pour le Sud et devenir un pôle de connaissances solide en ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; e) entreprendre des activités de sensibilisation, de promotion et de communication stratégique sur les questions qui revêtent une importance cruciale pour les pays en développement et requièrent des solutions Sud-Sud ; f) mobiliser des ressources et gérer les fonds existants et d'autres fonds en préparation pour la coopération Sud-Sud dans le cadre des attributions du Bureau (par. 22).

8. Le Bureau est conscient que les pays en développement ont besoin d'aide pour améliorer leur accès aux connaissances et au savoir-faire des autres pays du Sud et

³ A/RES/64/222, par. 11.

renforcer leur aptitude à trouver des partenaires potentiels dans cette partie du monde. Selon certaines enquêtes, ce besoin d'aide se fait sentir dans des domaines tels que l'industrie, le commerce et l'investissement, le transfert de connaissances et de technologies, la croissance économique et l'emploi, et l'environnement et les ressources naturelles⁴, mais cette énumération n'est nullement exhaustive.

9. Le présent cadre a également pour objectif d'aider le système des Nations Unies pour le développement à mieux tirer parti des possibilités offertes par l'essor des pays du Sud et à mieux faire face aux défis qu'il pose. Le Secrétaire général a fait part de son intention d'œuvrer aux côtés du Bureau et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de formuler des propositions pour la refonte des structures et mécanismes de l'Organisation à l'appui de la coopération Sud-Sud. Il a également chargé le Bureau de coordonner, en consultation avec les organismes des Nations Unies, la préparation d'une stratégie de coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'améliorer la cohérence et la coordination de l'appui que fournit le système⁵. Il estime que ces travaux préparatoires éclaireront les délibérations de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui sera organisée à l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et se tiendra en mars 2019 en Argentine. Le Bureau prendra les mesures adaptées aux délibérations et aux décisions de la Conférence.

10. Afin de renforcer la capacité de l'Organisation d'appuyer la coopération Sud-Sud, le Secrétaire général, suivant les conseils de son Comité exécutif, a prié le Bureau : a) d'envisager la possibilité de commander un rapport annuel indépendant et complet sur l'appui de l'Organisation à la coopération Sud-Sud, et b) de répertorier les principales activités de coopération pour le développement menées par les pays du Sud et les principaux fournisseurs d'aide à la coopération Sud-Sud, en évaluant les liens possibles avec le Programme 2030 et les possibilités d'engagement des Nations Unies (A/72/297).

11. Le Bureau est rattaché au PNUD. Conformément à son mandat, il pourvoira aux besoins des États Membres au titre de son cadre stratégique, qui viendra également compléter, dans la mesure du possible, les plans stratégiques du PNUD et d'autres entités des Nations Unies afin de généraliser et d'accroître encore l'aide que le système des Nations Unies pour le développement fournit aux États Membres, comme cela a été préconisé lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies réalisé en 2016.

12. Conscient que la coopération Sud-Sud contribue à promouvoir l'égalité des sexes et à donner aux femmes et aux filles les moyens de participer au développement durable, le Bureau encouragera la poursuite des efforts visant à tenir compte systématiquement de la problématique femmes-hommes dans les programmes de coopération Sud-Sud.

13. Les activités que mènera le Bureau au titre de son cadre stratégique pour 2018-2021 visent à permettre au système des Nations Unies de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, conformément aux principes énoncés dans le Document final de Nairobi adopté en 2009 par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et dans le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement adopté en 1978. Le Bureau s'emploie par ailleurs à donner un nouvel élan à la coopération Sud-Sud en renforçant les partenariats mondiaux entre

⁴ A/70/62-E/2015/4.

⁵ A/72/297, par. 94.

les différentes parties prenantes, notamment le Groupe des 77 et la Chine (G-77), les partenaires de développement du Nord, le secteur privé, les organisations de la société civile et les autres acteurs concernés.

IV. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

14. Le présent cadre est conçu sur la base des enseignements tirés de l'évaluation de la mise en œuvre du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud concernant la période 2014-2017 (DP/CF/SSC/5)⁶. D'après les évaluations externes indépendantes réalisées en milieu et en fin de période, le cadre stratégique précédent a permis au Bureau de concourir dans une large mesure à promouvoir les principes de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

15. Selon l'évaluation, le Bureau a mené à bien une grande partie du travail se rapportant à la prestation de services au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et à l'Assemblée générale, en produisant les documents et notes d'information sur lesquels se sont fondés les débats et les négociations qui ont conduit à l'adoption de résolutions sur la coopération Sud-Sud. Le nombre d'organismes des Nations Unies qui ont contribué à l'élaboration des rapports du Bureau a considérablement augmenté au cours de la période couverte par le cadre précédent. Pendant les deux premières années d'application du cadre, seulement sept organismes, dont des commissions régionales, y faisaient des apports. En 2016, leur nombre est passé à 11 et, en 2017, 23 organismes des Nations Unies faisaient état de leurs activités relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, par l'intermédiaire du Bureau.

16. La nomination du Directeur du Bureau comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour la coopération Sud-Sud témoigne de la valeur et de l'importance reconnues aux travaux du Bureau. Il est également noté dans les évaluations du Bureau que les parties prenantes le considèrent désormais comme le principal centre de coordination pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies.

17. Les dialogues thématiques sur la coopération Sud-Sud que le Bureau organise en parallèle des sessions biennales du Comité de haut niveau sont certes fructueux, mais il serait avantageux pour le Bureau et ses partenaires que des experts et des professionnels concernés par cette question se réunissent plus souvent, afin d'appuyer la réalisation de certains objectifs et cibles de développement durable, en particulier dans les domaines où d'importantes lacunes ont été signalées dans le deuxième rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7).

18. Compte tenu du nombre croissant d'organismes des Nations Unies qui ont créé des unités consacrées à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le Bureau doit œuvrer davantage à ce qu'un appui cohérent et coordonné soit apporté à la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies. La réalisation du produit 1.2 du cadre stratégique pour 2018-2021 répondra à cette nécessité.

⁶ Évaluation finale des résultats obtenus par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud au titre de son cadre stratégique pour 2014-2017, compte tenu de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

19. Par l'intermédiaire de coordonnateurs nationaux et interinstitutions, le Bureau a promu la prise en compte de la coopération Sud-Sud dans les activités opérationnelles des Nations Unies à l'échelle nationale. Il est crucial de poursuivre les efforts engagés à cet égard, de sorte que cette forme de coopération fasse l'objet de mesures visant à mettre en œuvre le Programme 2030 à l'aide d'instruments et de stratégies de coordination à l'échelle du système des Nations Unies, tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative « Unis dans l'action ».

20. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a conclu de nouveaux accords de partenariat innovants avec le Gouvernement hondurien et l'équipe de pays des Nations Unies au Honduras, de même qu'avec le Gouvernement panaméen et l'équipe de pays des Nations Unies au Panama, dans le cadre de chacun desquels les trois parties s'emploieront à promouvoir et à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud, ainsi que de la collaboration triangulaire. Ce type d'accord permettra de mieux réaliser les objectifs de développement en tirant parti de la coopération Sud-Sud, de manière à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et des priorités nationales de développement.

21. Le Bureau a amélioré les pratiques de gestion des organismes de coopération pour le développement chargés de la coopération Sud-Sud, par exemple via le projet de développement des capacités en matière de gestion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, lancé avec le soutien de l'Agence brésilienne de coopération et de l'Agence japonaise de coopération internationale.

22. Bien que le Bureau fasse figure de pôle de connaissances sur la coopération Sud-Sud, du fait de ses nombreuses publications parues notamment dans la série *Sharing Innovative Experiences*, le magazine *Southern Innovator*, la série *Bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable* et la nouvelle série *Sud-Sud en action*, il doit faire fond sur ces travaux en collaborant davantage avec des groupes tels que la coalition mondiale des réseaux de laboratoires d'idées pour la coopération Sud-Sud (« South-South Global Thinkers ») et d'autres initiatives de partage de connaissances lancées dans le Sud et dans le Nord.

23. Les Expositions mondiales sur le développement Sud-Sud organisées en 2016 à Doubaï (Émirats arabes unis) et en 2017 à Antalya (Turquie) ont permis aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et à d'autres parties prenantes de dialoguer, d'exposer des solutions éprouvées de promotion du développement, de partager des bonnes pratiques et de nouer des partenariats. Il convient de mettre en place des mécanismes de suivi pour veiller à ce que ces manifestations aient une incidence concrète sur le développement.

24. Les fonds gérés par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, dont le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud du Groupe des 77, le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement et le Dispositif IBAS (Inde, Brésil et Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim, ont eu un impact non négligeable, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

25. Le Bureau a fait appel aux États Membres pour qu'ils fournissent du personnel en renfort dans le cadre de son programme de détachement, aide dont le siège et les bureaux régionaux ont grandement besoin. En réponse aux demandes de l'Assemblée générale⁷ et du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le Gouvernement

⁷ A/72/237, par. 9.

thaïlandais a détaché deux personnes au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Gouvernement suédois finance un poste au siège du Bureau. Ce dernier a reçu pour recommandation d'étendre son programme, et les États Membres qui sont à même de l'aider sont encouragés à lui fournir une aide en personnel. Le Bureau incitera donc les États Membres à détacher du personnel auprès de son siège et de ses bureaux régionaux selon les besoins.

26. Certaines activités entreprises au titre du cadre stratégique pour 2014-2017 ont évolué ou été menées progressivement à leur fin au cours des deux dernières années, comme suite aux recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours.

27. En 2016, le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a procédé à une vérification de l'ensemble des activités du Bureau et fait 16 recommandations⁸ qui, à la fin de 2017, avaient toutes été intégralement appliquées par le Bureau.

V. Analyse de la situation

28. Les pays du Sud intensifient leur coopération mutuelle en vue d'instaurer au plus vite une paix et une prospérité durables. La croissance mondiale a ralenti suite à la crise financière de 2008-2009, mais la tendance actuelle à la reprise tient en grande partie aux résultats et au relèvement des pays émergents, et du Sud dans son ensemble. La croissance des économies des pays du Sud stimule les échanges Sud-Sud, qui profitent à bon nombre de ces pays. Néanmoins, des forces externes peuvent continuer d'entraver le progrès socioéconomique dans tous les pays en développement⁹. Il est donc d'autant plus nécessaire de mettre en œuvre des stratégies et actions nuancées si l'on veut accomplir d'ici à 2030 la promesse du Programme 2030 consistant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.

29. Dans ce contexte, les pays en développement soulignent la valeur de la coopération Nord-Sud pour le développement, qui est axée sur les normes et les services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la préservation de l'environnement, élargissant ainsi les possibilités offertes à chaque individu. En outre, le Sud a fait de l'élimination de la pauvreté sa grande priorité et les pays en développement se tournent de plus en plus les uns vers les autres pour le commerce, l'investissement, le développement des infrastructures, l'amélioration de la productivité agricole et la coopération à la demande, en complément – et non en remplacement – des formes de coopération Nord-Sud au service du développement.

30. Les pays à économie émergente ont donné plus de visibilité au Sud dans les instances de gouvernance mondiale telles que le Groupe des Vingt. Le Sud a également donné une nouvelle impulsion aux interactions socioéconomiques Sud-Sud et maintenu un certain niveau de solidarité internationale, alors que se répandent les idées hostiles à la mondialisation et que se développent les nationalismes et l'opposition aux accords internationaux dans certaines parties du globe. Les pays émergents sont aussi les moteurs de plateformes de coopération Sud-Sud, telles que l'initiative « Une Ceinture et une Route » lancée par la Chine et l'Alliance internationale pour l'énergie solaire dirigée par l'Inde. Ces projets permettent d'encadrer la coopération Sud-Sud en vue de tenir la promesse de mettre en œuvre le Programme 2030 dans de nombreux pays, y compris ceux dont les conditions de développement ne sont pas aisées, comme les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. On a

⁸ PNUD, Bureau de l'audit et des investigations, Audit du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud : suite donnée au rapport d'audit n° 1580 du 24 février 2016 (mise à jour : 2 mai 2016). Rapport n° 1754 du 22 février 2017.

⁹ CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2017*, p. 1.

également assisté, ces dernières années, à une hausse des investissements directs étrangers des pays émergents du Sud vers les pays en développement sans littoral.

31. Par ailleurs, les pays en développement tirent parti de la coopération Sud-Sud pour faire face aux nombreuses difficultés qu'ils rencontrent, par exemple en ce qui concerne l'accès, à un coût abordable, à la technologie, aux médicaments et à nombre d'autres biens et services. Les investissements Sud-Sud créent de nouvelles connections et de nouveaux canaux de transmission, entre pays et régions, des normes, des technologies à faible coût, des savoirs et des principes de fonctionnement, qui parviennent souvent jusqu'aux populations les plus pauvres vivant dans des zones reculées. Grâce aux entreprises du Sud capables de concevoir des modèles d'activité et des technologies adaptés aux conditions du Sud, les pays en développement peuvent se doter de telles innovations plus rapidement que par les investissements en provenance du Nord¹⁰.

32. Un nouvel élément qui a son importance dans le paysage mondial est la création d'institutions de promotion de la coopération Sud-Sud par les pays en développement. Ainsi, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures devrait accorder chaque année 10 à 15 milliards de dollars de prêts au cours des 10 prochaines années. Selon certaines estimations, la Nouvelle Banque de développement créée par le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud (le groupe BRICS) sera capable d'octroyer des prêts à hauteur de 3,4 milliards de dollars par an d'ici à 2024 et de près de 9 milliards de dollars par an d'ici à 2034. Force est de constater que les nouvelles banques basées dans le Sud permettent aux pays en développement de surmonter les immenses difficultés qu'ils rencontrent pour ce qui est d'investir dans les infrastructures. Les pays du groupe BRICS ont fondé la Nouvelle Banque de développement en vue de remédier à la difficulté d'assurer un financement à long terme, qui est l'une des causes profondes de l'écart entre la demande et l'offre de financement des infrastructures dans les pays en développement¹¹.

33. L'apport des pays en développement à la coopération internationale pour le développement continue de croître. À la suite de l'adoption du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris, l'Inde et la Chine ont lancé plusieurs initiatives qui ont dynamisé la coopération Sud-Sud pour le développement. En 2016, l'Inde a annoncé qu'elle accorderait à l'Afrique 10 milliards de dollars de crédits à des conditions avantageuses, sur cinq années, ainsi qu'une subvention de 600 millions de dollars, en plus des lignes de crédit déjà ouvertes au titre de son programme pour l'Afrique. La Chine a mis en place son fonds pour la coopération Sud-Sud, un fonds de 2 milliards de dollars visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. En outre, de nombreux pays en développement en situation de crise reçoivent une aide humanitaire provenant de pays partenaires du Sud.

34. En dépit des points positifs énumérés ci-dessus, le rythme inégal de la reprise économique mondiale compromet la réalisation des objectifs de développement durable par un certain nombre des pays les moins avancés d'Afrique et de certaines zones d'Asie, qui n'ont pas retrouvé une croissance saine. Près d'un milliard de

¹⁰ Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale), *Creating Opportunity in East Asia and the Pacific*.

¹¹ Zhu Jiejun, *New South-South Cooperation and the BRICS New Development Bank*, BRICS Insights Paper n° 2.

personnes sont sorties de la pauvreté depuis 1999, mais environ 767 millions d'entre elles vivent toujours dans des conditions précaires¹².

35. Ainsi, l'élan de coopération Sud-Sud exige de mettre en place des politiques mieux adaptées et de s'appuyer sur le capital humain, sur des institutions plus solides et sur des partenariats et ressources multipartites afin d'exploiter pleinement le potentiel des initiatives Sud-Sud aux fins de la réalisation du Programme 2030. Les possibilités d'action qui s'offrent au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux autres acteurs du développement pour continuer sur cette voie sont déjà appliquées dans le cadre des démarches Sud-Sud. Il s'agit notamment de l'apprentissage entre pairs, du partage de connaissances et d'expériences, du réseautage, des discussions, conseils et activités de coordination relatifs aux politiques, des programmes de formation, et de l'appui technique et financier aux projets et programmes.

36. Les avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud sur lesquels on peut s'appuyer pour atteindre les objectifs de développement durable sont notamment : la pluralité et la diversité des partenaires, partenariats et démarches multipartites ; les faibles coûts de transaction et d'exécution et la rapidité de mise en place des services et projets ; la grande souplesse et l'absence de conditions ; le recours aux systèmes et moyens nationaux et les interventions à la demande ; l'importance accordée aux avantages mutuels, à l'égalité entre partenaires et à la complémentarité des moyens ; le respect de la prise en main et de la marge de manœuvre nationales¹³.

37. Pour tirer parti de ces avantages de la coopération Sud-Sud en vue de concrétiser le Programme 2030 et les accords associés, il faut renforcer l'appui apporté aux institutions et aux partenaires du Sud, de manière à améliorer leurs moyens de définir les priorités régionales, de concevoir des solutions adaptées au Sud et de trouver les compétences nécessaires. Par exemple, la coopération Sud-Sud est essentielle pour stimuler l'investissement dans les infrastructures, l'industrialisation et la participation de l'Afrique aux chaînes de valeur régionales et mondiales, ce qui est pris en compte dans l'Agenda 2063. Tirer le meilleur parti de ces avantages requiert une amélioration des activités de communication et d'information, dans l'optique de renforcer les capacités des gouvernements de gérer efficacement les institutions nationales en charge de la coopération Sud-Sud, ainsi que les moyens dont disposent les organes délibérants pour élaborer des initiatives de coopération Sud-Sud axées sur les résultats, les mettre en œuvre et les évaluer.

38. L'interdépendance des objectifs de développement durable accentue la nécessité de mettre en place des plateformes multipartites de partage des connaissances permettant d'approfondir la recherche de pointe aux fins de l'élaboration de stratégies Sud-Sud éclairées et basées sur les faits, de l'instauration de partenariats, de la mobilisation de ressources et de l'établissement de programmes. Ce type de plateformes est également indispensable pour galvaniser les efforts déployés aux niveaux infranational, national, régional et mondial par les pouvoirs publics, la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les institutions financières multilatérales.

39. Les partenariats multipartites donnent au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux organismes des Nations Unies les moyens d'aider les États Membres à formuler des politiques et programmes qui leur permettront de

¹² Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2017*.

¹³ *The Evolution of South-South Development Cooperation: Its Role in the Implementation of the 2030 Agenda and the Paris Agreement on Climate Change*, DCF Policy Brief n° 17, septembre 2017, p. 3.

surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable. Au-delà de ces considérations, il importe d'envisager de nouvelles méthodes pour que les pays en développement s'adaptent aux nouvelles grandes tendances, comme le recours à l'intelligence artificielle, aux mégadonnées et à la robotique. L'objectif de développement durable n° 17 engage la communauté internationale à nouer ou à resserrer des partenariats Sud-Sud et des partenariats triangulaires pour contribuer à libérer le potentiel de transformation de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour répondre à ce défi, il est possible de mettre en œuvre des politiques et actions s'appuyant par exemple sur des solutions émanant du Sud visant à accélérer le progrès humain en facilitant la collaboration Sud-Sud en matière de recherche, dans la perspective de dégager des connaissances, des possibilités d'action et des mesures novatrices pour réduire les émissions de carbone, remédier à la pénurie de logements, augmenter la disponibilité d'aliments nutritifs et améliorer la qualité de l'air et l'accès aux médicaments à un coût abordable.

VI. Vision et proposition de programme

40. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud imagine un monde dans lequel la communauté internationale ferait fond sur des solutions de développement éprouvées par les pays du Sud pour renforcer l'appui à la coopération Sud-Sud en complément de la coopération Nord-Sud, afin d'accélérer l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et d'instaurer la paix et la prospérité pour tous sur une planète préservée.

41. Le Bureau propose d'axer les travaux qu'il entreprendra au titre du cadre stratégique 2018-2021 sur trois réalisations stratégiques, à savoir : a) la promotion de choix politiques favorables à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et d'un appui coordonné du système des Nations Unies en faveur de ces formes de coopération ; b) le renforcement des capacités grâce à la mise en commun des connaissances et des expériences ; c) la conclusion de partenariats stratégiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à l'appui de programmes axés sur la demande.

Réalisation 1

Renforcement de la prise de décisions multilatérale en vue de promouvoir les intérêts des pays du Sud et de faire progresser le programme de développement, et amélioration de la cohérence et de la coordination de l'appui fourni par l'ONU

42. Les résultats escomptés des activités relatives à la réalisation 1 sont les suivants :

Résultat 1.1

Fourniture de services de secrétariat efficaces, y compris de rapports analytiques sur la coopération Sud-Sud, à des organismes intergouvernementaux, permettant à ces derniers de prendre des décisions éclairées et cohérentes

Le Bureau établira des rapports annuels du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud, en étroite collaboration avec les interlocuteurs des divers institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, et organisera des réunions de dialogue et d'autres manifestations de haut niveau consacrées à la coopération Sud-Sud à l'intention de décideurs, d'experts et de spécialistes du développement pour maintenir l'élan politique.

Le Bureau améliorera l'efficacité et l'efficacité du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, en encourageant, en particulier, les agences de coopération

technique, les autorités nationales et d'autres parties prenantes à participer davantage aux travaux du Comité. Il fera office de secrétariat durant les préparatifs de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et conduira les préparatifs de fond de la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud qui se tiendra en juin 2019, en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des décisions du Comité de haut niveau. En outre, il continuera d'appuyer le Groupe des 77 et la Chine et d'autres parties du Sud dans le cadre de diverses entreprises, notamment à l'occasion de l'organisation du troisième Sommet du Sud qui se tiendra en Afrique en 2019. Grâce à ces travaux, le Bureau contribuera à l'élaboration de politiques mondiales cohérentes s'agissant de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en vue de l'exécution du Programme 2030 et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Résultat 1.2

Appui cohérent et coordonné du système des Nations Unies en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et suivi et communication des progrès accomplis à cet égard

Le Bureau dirigera une équipe de responsables de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire issus d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes des Nations Unies, qui sera chargée de coordonner la mise au point d'une stratégie de coopération Sud-Sud applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, l'objectif étant de soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, comme l'a demandé le Secrétaire général dans son rapport de 2017 sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/72/297). En outre, il mettra en place et coordonnera un dispositif interinstitutions structuré et efficace qui viendra renforcer la portée et le mandat de l'équipe spéciale de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement.

Cette stratégie visera à améliorer le cadre de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, notamment grâce à l'actualisation du plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (SSC/19/3). Le Bureau facilitera également l'intégration de la coopération Sud-Sud au moyen de formations, d'ateliers axés sur le renforcement des capacités, d'activités d'apprentissage et de campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle du système des Nations Unies.

À l'occasion de grandes manifestations, telles que l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, qui se tient chaque année, et les sessions biennales du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le Bureau organisera des réunions et des discussions interinstitutions sur la coopération Sud-Sud.

Le Bureau facilitera la coordination et la collaboration des organismes des Nations Unies s'agissant de la coopération Sud-Sud, dans les domaines principaux relatifs aux objectifs de développement durable, et invitera les représentants nationaux de la coopération Sud-Sud à y contribuer. À cet égard, il collabore avec ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, entre autres organismes et entités des Nations Unies, et les aide à mettre au point leur propre stratégie en matière de coopération Sud-Sud dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Les gouvernements nationaux, les équipes des directeurs régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents bénéficieront de services consultatifs afin que des solutions et des avis concernant le développement du Sud soient pris en compte lors de l'élaboration de diverses politiques et stratégies de développement, telles que les

bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le principe « Unis dans l'action » et les plans nationaux de développement relatifs à l'exécution du Programme 2030. En outre, le Bureau coordonnera les travaux du réseau des personnes référentes de l'ensemble du système des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Réalisation 2

Renforcement des capacités des États Membres, du système des Nations Unies et d'autres partenaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, grâce à une plus grande production de connaissances et à une meilleure mise en commun de celles-ci, et à des services consultatifs de qualité

43. Les résultats escomptés des activités relatives à la réalisation stratégique 2 sont les suivants :

Résultat 2.1

Élargissement de la plateforme et du réseau des principales parties prenantes du Sud dans l'optique de recenser et de partager les solutions de développement du Sud et de guider la réflexion sur les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire susceptibles d'accélérer l'exécution du Programme 2030

En collaboration avec des entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, le Bureau créera un système de partage des connaissances, y compris des centres d'excellence dirigés par des pays du Sud, afin de favoriser l'accès des États Membres et des partenaires à des solutions reposant sur des faits qui leur permettront de surmonter les obstacles et les défis thématiques communs entravant la réalisation des objectifs de développement durable.

En outre, le Bureau continuera de renforcer la coalition mondiale des réseaux de laboratoires d'idées pour la coopération Sud-Sud en partenariat avec le PNUD. Cette initiative permettra à ces réseaux de collaborer afin de stimuler la réflexion et de faire progresser la recherche et le développement fondés sur des faits, et d'éclairer ainsi les discussions et les décisions relatives à la coopération Sud-Sud dans le cadre du développement durable.

Le Bureau recourra aux dernières technologies de l'information des nouveaux médias et des médias traditionnels pour prendre contact avec les États Membres, relier les réseaux et diffuser dans le monde entier, directement et instantanément, des informations de la plus haute importance.

Résultat 2.2

Appui aux pays en développement et aux institutions partenaires pour créer et partager des produits intellectuels de qualité

Le Bureau collaborera avec la coalition mondiale des réseaux de laboratoires d'idées pour la coopération Sud-Sud afin de produire des rapports indépendants en consultation avec les États Membres, l'objectif étant d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des données et des analyses dont les pays en développement ont besoin pour renforcer leurs capacités institutionnelles dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, et ce au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aux échelons sous-régional, régional, interrégional et national.

Des rapports thématiques seront produits, dans lesquels seront mises en avant les possibilités d'action et les bonnes pratiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud,

en vue de répondre aux questions urgentes relatives aux objectifs de développement durable.

Le Bureau répertoriera, documentera et diffusera les solutions de développement pour le Sud et constituera ainsi un important pôle de connaissances dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Des publications telles que celles de la série Sud-Sud en action continueront d'être produites et diffusées, au format papier et en ligne, tout comme des outils en ligne de localisation des connaissances.

Résultat 2.3

Accès des pays en développement à des services consultatifs de qualité concernant l'application des connaissances, en vue de renforcer leurs capacités dans le cadre de l'exécution du Programme 2030

Le Bureau organisera ou appuiera des ateliers, des séminaires et des activités d'apprentissage visant à renforcer les capacités des décideurs et des spécialistes chargés du développement sur des questions jugées importantes par les pays du Sud, notamment : la gestion de la coopération Sud-Sud ; l'amélioration de l'accès des pauvres à des aliments nutritifs, à des médicaments à un coût abordable, à de l'eau potable, à l'assainissement et à des technologies non polluantes ; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, le Bureau recensera, documentera et diffusera, auprès d'institutions sous-régionales et régionales, y compris de groupements économiques, des politiques et des programmes de coopération Sud-Sud qui se sont avérés efficaces dans le renforcement de l'intégration régionale grâce à la fourniture de biens et de services d'intérêt public.

Le Bureau appuiera les commissions régionales et le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies en renforçant le rôle consultatif des bureaux des coordonnateurs résidents qui le souhaitent dans le domaine de la coopération Sud-Sud et facilitera les détachements dans ces bureaux au profit des États Membres intéressés.

En outre, le Bureau encouragera aussi largement que possible les institutions d'enseignement supérieur à proposer des programmes de certification et des programmes d'études sanctionnés par un diplôme dans le domaine de la coopération Sud-Sud, y compris des programmes universitaires de premier et de deuxième cycles.

Réalisation 3

Facilitation de partenariats et de programmes axés sur la demande dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin de répondre aux besoins des pays en développement en matière de développement durable

44. Les résultats escomptés des activités relatives à la réalisation 3 sont les suivants :

Résultat 3.1

Création de partenariats multipartites et mobilisation de ressources afin de permettre aux organismes des Nations Unies d'appuyer convenablement les initiatives et les programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire axés sur la demande.

Le Bureau continuera d'aider les États Membres à améliorer et étendre les activités qu'ils mènent dans le cadre de la coopération Sud-Sud, grâce à des partenariats renforcés, à la mobilisation de ressources et à des missions stratégiques visant à faciliter le partage d'expériences, tout en faisant en sorte de disposer des moyens nécessaires pour répondre à la demande.

Le Bureau les aidera également en apportant des orientations générales aux conseils d'administration du Fonds IBAS, du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement et d'autres fonds et programmes, conformément à leurs modalités et mandats respectifs, ces fonds constituant des portefeuilles de projets importants en matière de développement, cohérents avec les principes de la coopération Sud-Sud.

Le Bureau intensifiera ses activités de communication, y compris de communication stratégique, pour faire la promotion des besoins des pays en développement en matière de programmes et pour mobiliser un appui en faveur des initiatives de coopération Sud-Sud entreprises par les pays du Sud aux échelons sous-régional, régional et interrégional.

Résultat 3.2

Assistance coordonnée du système des Nations Unies à l'appui des initiatives et des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire

En fonction de la demande et dans les limites de son mandat, le Bureau aidera les pays à mettre en commun leurs connaissances et leurs solutions de développement dans les domaines prioritaires recensés par les pays du Sud s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale.

Dans son deuxième rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7), le Secrétaire général relève des lacunes importantes dans l'appui collectif apporté en ce qui concerne l'eau et l'assainissement (objectif de développement durable n° 6), l'énergie (objectif 7), l'industrie et l'infrastructure (objectif 9), la consommation et la production durables (objectif 12), et l'environnement (objectifs 13, 14 et 15). Il y constate en outre que l'investissement dans l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme reste insuffisant. Des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, y compris les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, ont jugé eux aussi que ces domaines devaient faire l'objet de l'attention prioritaire et de l'appui collectif des organismes des Nations Unies. En fonction de la demande des États Membres, le Bureau coordonnera les activités entreprises par le système des Nations Unies pour appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire relatives aux domaines thématiques étroitement liés qui sont essentiels à l'exécution du Programme 2030.

Le Bureau continuera d'organiser des expositions sur le développement Sud-Sud, qui constituent pour le système des Nations Unies une vitrine mondiale des solutions et des initiatives de développement du Sud, et sont l'occasion de partager les connaissances et de bâtir des partenariats. Il mettra également en place des mécanismes pour suivre les résultats des expositions et d'autres initiatives.

VII. Accords de mise en œuvre

45. Pour tenir les engagements précédemment cités, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud adoptera les accords de mise en œuvre décrits ci-après afin d'atteindre les réalisations et les résultats.

Promotion de partenariats stratégiques

46. Le Programme 2030 prévoit la mise en place d'un partenariat mondial revitalisé qui tire parti des ressources de toutes les parties prenantes en vue de réaliser les objectifs de développement durable. À cette fin, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud souhaite former au moins 20 nouveaux multipartenariats et mobiliser des ressources pour aider les programmes et initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire par différents moyens dont : a) le renforcement des partenariats avec des États Membres, des groupes de pays et des organisations régionales et interrégionales ; b) l'établissement de multipartenariats avec des partenaires de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé ; c) l'amélioration de la cohérence et de la coordination de l'appui apporté par les Nations Unies à la coopération Sud-Sud, notamment par l'élaboration d'une stratégie de coopération Sud-Sud applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et la consolidation du réseau des personnes référentes des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ; d) l'appui à la création de mécanismes et de plateformes de promotion des partenariats et de la collaboration ; e) la mobilisation de ressources par le renforcement de la coopération avec les parties prenantes.

47. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a appris, par son expérience, qu'une démarche prudentielle dans l'exercice du leadership et le devoir de précaution sont des exigences essentielles dans la création et la conservation de partenariats sans risque. Il utilise donc une version mise à jour d'un outil d'évaluation des risques du PNUD, qui donne des conseils sur l'évaluation des risques liés à la collaboration avec des entités du secteur privé.

Mobilisation de ressources

48. Le PNUD devrait continuer d'œuvrer afin d'obtenir des ressources ordinaires (ressources de base) stables et prévisibles aux fins de l'exécution du cadre stratégique 2018-2021 du Bureau¹⁴. Dans son plan de ressources intégré et projet de budget intégré pour la période 2018-2021, il a proposé au Conseil d'administration que l'appui accordé au Bureau demeure au même niveau que les fonds alloués au cadre stratégique du Bureau pour la période 2014-2017, sur la base des prévisions de contributions aux ressources ordinaires du budget intégré pour la période 2018-2021. Pour cette période, le PNUD s'est engagé à hauteur de 26,2 millions de dollars au total : 14 millions de dollars pour la composante programmes du budget intégré (rubrique « efficacité de l'aide au développement ») et 12,2 millions pour la composante institutionnelle.

49. Au cours des deux dernières années, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a pris des mesures visant à renforcer sa démarche en matière d'établissement des partenariats et de mobilisation des ressources. Il a ainsi déployé une nouvelle stratégie permettant aux partenaires des gouvernements, de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé d'appuyer les activités prévues dans le cadre stratégique pour la période 2018-2021, et envisage de mobiliser 50 millions de dollars supplémentaires d'autres ressources pour compléter les ressources de base garanties par le PNUD. Le Bureau prévoit de recevoir une partie de ces autres ressources des États Membres, d'autres institutions et de plusieurs autres sources de financement, notamment sous les formes suivantes : a) contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ; b) participation des tiers aux coûts ; c) financement parallèle ; d) financement direct ; et e) dispositions liées à la gestion

¹⁴ Voir [SSC/19/2](#), par. 35 ; décision 2013/28 du Conseil d'administration ; [SSC/18/3](#), par. 34 ; [SSC/18/IM/1](#), par. 37.

de fonds spéciaux, dont le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, la fondation Qiaonyu et le Fonds IBAS.

Présence régionale renforcée

50. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud consolidera ses bureaux régionaux afin de répondre à la diversité des besoins des pays en développement. Ces bureaux régionaux seront aussi chargés d'intégrer les principes de la coopération Sud-Sud à l'appui apporté conjointement par les organismes des Nations Unies aux programmes interrégionaux et transfrontaliers. Ils soutiendront des plateformes innovantes qui encouragent les partenariats et la collaboration avec des gouvernements nationaux, le PNUD, des commissions régionales et d'autres entités des Nations Unies et avec la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé, tout en rendant compte des résultats à l'Assemblée générale par l'intermédiaire des rapports annuels du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud.

Programmation axée sur la demande

51. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud encouragera les initiatives Sud-Sud de haut niveau menées dans des domaines thématiques liés à l'exécution du Programme 2030 et aux cadres de développement connexes. Les domaines thématiques recensés sont les changements climatiques, la fourniture de services publics, la jeunesse, les villes et l'urbanisation, mais cette énumération n'est nullement exhaustive. Le Bureau collaborera avec les parties prenantes pour dresser la liste des domaines dans lesquels existent une demande et des ressources, et dans lesquels il peut apporter une valeur ajoutée dans le cadre du Programme 2030. Dans la mesure où les objectifs de développement durable sont interdépendants, il cherchera à maximiser les répercussions de ses activités par des dialogues, de la recherche, des partenariats et des programmes de coopération Sud-Sud ciblant les principaux secteurs ayant une influence sur la réalisation d'un grand nombre d'objectifs.

Gestion efficiente des fonds

52. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud continuera de gérer avec efficacité et efficience les fonds destinés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire. À cette fin, il facilitera la fourniture d'un appui renforcé et élargi des Nations Unies à ces deux formes de coopération par la gestion de portefeuilles de projets pouvant servir de pilotes à la coopération multilatérale et de laboratoires d'innovation aux fins de l'application des principes de la coopération Sud-Sud et des bonnes pratiques en matière de partage d'expertise, de technologie et d'expériences visant à promouvoir le développement durable. Il fournira des ressources à effet catalyseur afin d'appuyer des projets et initiatives de collaboration dans différents domaines recensés par des pays en développement¹⁵.

Activités stratégiques de sensibilisation, de promotion et de communication

53. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sait que cette coopération a évolué et que les informations concernant son importance croissante ainsi que le rôle et les effets de ses principaux moteurs peuvent être améliorées. Il appliquera donc une nouvelle stratégie visant à renforcer ses activités de sensibilisation, de promotion et de communication stratégique afin de mettre en relief les retombées positives de la coopération Sud-Sud. Cette stratégie mettra l'accent sur

¹⁵ Pour obtenir plus d'informations sur la gestion des fonds, voir <https://www.unsouthsouth.org/notre-travail/gestion-du-fonds-daffectation-speciale-pour-la-cooperation-sud-sud/?lang=fr>.

la concertation et la diffusion des informations relatives aux initiatives et projets liés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, au sein du système des Nations Unies comme parmi les partenaires des gouvernements, de la société civile et du milieu universitaire. Le Bureau invitera également tous les partenaires à améliorer la compréhension et la visibilité des expressions concrètes de la solidarité avec les pays du Sud, notamment par la publication de bulletins électroniques et la facilitation du dialogue via les médias sociaux et par des événements ciblés.

VIII. Gestion, suivi et évaluation du programme

54. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud continuera de renforcer la gestion, le suivi et l'évaluation du programme du présent cadre stratégique en respectant les recommandations des deux évaluations précédemment citées et du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD. Il a appliqué les recommandations de l'équipe de consultants en gestion du PNUD afin que le profil des effectifs corresponde à l'essence de son mandat et afin d'améliorer les répercussions de ses activités sur l'ensemble des organismes des Nations Unies. Pour rendre ses opérations plus efficaces, le Bureau a réorganisé sa structure et clarifié la répartition des fonctions et attributions entre le personnel. Il continue de tirer parti du large réseau de bureaux de pays du PNUD et des organismes et équipes de pays des Nations Unies, ainsi que du réseau des coordonnateurs nationaux pour la coopération Sud-Sud. Ces partenaires lui permettent d'accélérer l'intégration des démarches adoptées en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine du développement aux diverses politiques de développement et divers outils de programmation tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays. De plus, le Bureau a mis en place un Groupe d'appui aux programmes placé sous l'autorité d'un Directeur adjoint, afin que l'ensemble des opérations respecte les politiques et procédures du PNUD. Il a aussi pris des mesures permettant d'atteindre une meilleure parité des sexes dans ses postes de la catégorie des administrateurs, tout en tenant compte de l'équilibre géographique. En accord avec les normes et procédures du PNUD, le Groupe d'appui aux programmes favorisera la transparence et l'application du principe de responsabilité au sein du Bureau par la présentation au PNUD d'un plan de travail intégré pour le Bureau, qui fera partie du plan annuel de gestion des ressources institutionnelles de l'organisation. Agissant par délégation de pouvoir, le Directeur du Bureau rendra compte régulièrement de l'exécution du plan de travail intégré annuel à l'Administrateur associé du PNUD.

55. Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a élaboré un plan complet d'évaluation à l'échelle du Bureau, afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution de son cadre stratégique et d'en rendre compte. Il assurera donc un suivi étroit des consignes définies dans les politiques et procédures du PNUD. En réponse aux demandes des États Membres concernant la fourniture d'un appui plus cohérent à leurs initiatives en matière de développement, les activités menées conformément au présent cadre stratégique seront mises en cohérence avec le plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, et avec les cadres et plans stratégiques des autres organisations concernées du système des Nations Unies, afin de mieux tirer parti des ressources présentes dans l'ensemble du système, selon les besoins. Le Bureau est conscient de ses forces et de ses contraintes en matière de ressources. Par conséquent, il s'assurera de la pleine exécution de son cadre stratégique par une collaboration étroite avec les bureaux régionaux, les centres régionaux et les bureaux de pays du PNUD, ainsi que les institutions spécialisées, les fonds et programmes et les commissions régionales de l'ONU travaillant sur ces questions. Il est nécessaire de créer un tel écosystème de collaboration en raison du

nombre croissant d'organismes des Nations Unies qui ont mis en place des services, des budgets et des effectifs aux fins de la progression de la coopération Sud-Sud.

56. Les sessions biennales du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud passeront en revue les rapports de l'Administrateur sur l'exécution de ce cadre stratégique pour la période 2018-2021. De même, l'Assemblée générale effectuera le suivi et l'évaluation de l'appui apporté à l'échelle de l'ensemble du système à la coopération Sud-Sud en utilisant les informations que le Bureau transmettra par l'intermédiaire des rapports annuels du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud. Des informations seront également données sur les activités du Bureau dans les rapports de l'Administrateur au Conseil économique et social sur l'exécution du plan stratégique du PNUD, par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

57. En collaboration avec le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud déterminera dans quelle mesure il aura contribué à susciter des changements dans les conditions du développement humain, notamment pour ce qui concerne le comportement des peuples ou des institutions ciblés par ce cadre¹⁶. Une évaluation finale du cadre stratégique sera effectuée conformément aux politiques et procédures du PNUD.

¹⁶ Voir *UNDP Outcome-level Evaluation: A Companion Guide to the Handbook on Planning, Monitoring and Evaluating for Development Results for Programme Units and Evaluators*, 2011 (en anglais).

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2018-2021)

Résultats	Indicateurs de résultats	Montant indicatif des ressources <i>(en dollars)</i>
<p>Résultat 1.1. Fourniture de services de secrétariat efficaces, y compris de rapports analytiques sur la coopération Sud-Sud, à des organismes intergouvernementaux, permettant à ces derniers de prendre des décisions éclairées et cohérentes.</p>	<p>1.1.1. Nombre de rapports analytiques factuels établis pour informer les organismes des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux des tendances récentes ainsi que des possibilités offertes et des défis à relever concernant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (rapports du Secrétaire général et rapports de l'Administrateur du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud).</p>	5 110 000 (35 % des ressources ordinaires)
	<p>1.1.2. Nombre de débats portant sur des enjeux spécifiques organisés aux niveaux mondial, régional et interrégional, et nombre de notes d'orientation élaborées sur la coopération Sud-Sud en collaboration avec les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.</p> <p>1.1.3. Nombre de rapports, de notes de réflexion et de notes d'orientation élaborés et nombre de débats organisés à l'occasion des préparatifs de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.</p> <p>1.1.4. Appui fourni à des groupements d'États Membres, à leur demande, pour qu'ils instaurent un dialogue efficace entre eux.</p> <p>1.1.5. Nombre moyen d'organismes des Nations Unies qui collaborent au portail Web du Bureau et qui contribuent aux rapports servant aux délibérations intergouvernementales sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.</p> <p>1.1.6. Nombre de réunions intergouvernementales dont le service est assuré par le Bureau en tant que secrétariat du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et coordonnateur de la coopération Sud-Sud pour le système des Nations Unies.</p> <p>1.1.7. <u>Élaboration d'un programme de travail pluriannuel pour le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.</u></p>	6 000 000 (12 % des autres ressources)
<p>Résultat 1.2. Appui cohérent et coordonné du système des Nations Unies en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et suivi et communication des progrès accomplis à cet égard.</p>	<p>1.2.1. Élaboration d'une stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud en consultation avec les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies.</p> <p>1.2.2. Nombre d'activités à l'appui des initiatives de coordination de la coopération Sud-Sud mises en place par le système des Nations Unies.</p> <p>1.2.3. Rapports du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud.</p> <p>1.2.4. Nombre de consultations et d'activités d'apprentissage intergouvernementales et interinstitutions sur la coopération Sud-Sud organisées aux niveaux national et régional.</p> <p>1.2.5. Nombre d'organismes des Nations Unies qui prennent des mesures pour intégrer, concrétiser et généraliser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment en élaborant des stratégies, des mécanismes et des instruments de programmation et d'action.</p> <p>1.2.6. Nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui ont pris en compte la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les autres instruments de programmation et d'action.</p> <p>1.2.7. Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées pour soutenir les initiatives de coopération Sud-Sud entreprises par les partenaires de développement.</p>	

	<p>1.2.8. Création d'un groupe interorganisations sur la coopération Sud-Sud pour le climat au sein du système des Nations Unies afin de faciliter la coopération Sud-Sud en matière de changements climatiques, notamment d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour la coopération Sud-Sud qui fait partie de la stratégie d'engagement contre les changements climatiques (2018-2021) proposée par le Secrétaire général.</p> <p>1.2.9. Création d'une équipe interorganisations de communication Sud-Sud afin de renforcer et de coordonner l'action du système des Nations Unies en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.</p>	
<p>Résultat 2.1. Élargissement de la plateforme et du réseau des principales parties prenantes du Sud dans l'optique de recenser et de partager les solutions de développement du Sud et de guider la réflexion sur les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire susceptibles d'accélérer l'exécution du Programme 2030.</p>	<p>2.1.1. Concrétisation de la coalition mondiale des réseaux de réflexion pour la coopération Sud-Sud (South-South Global Thinkers) et création de sa plateforme en ligne.</p> <p>2.1.2. Nombre de groupes de réflexion qui prennent part aux débats électroniques organisés sur la plateforme en ligne de South-South Global Thinkers et aux manifestations, ateliers et activités de recherche.</p> <p>2.1.3. Création d'un réseau d'institutions et de professionnels issus de pays en développement compétents dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'autonomisation des femmes et des changements climatiques, entre autres, afin de faciliter le recensement et la diffusion, à la demande, de solutions adoptées par les pays du Sud.</p> <p>2.1.4. Création d'un mécanisme mondial d'examen par les pairs qui réunirait notamment des spécialistes de l'élimination de la pauvreté, des questions femmes-hommes et d'autres domaines, selon que de besoin, afin de veiller à la qualité de toutes les publications financées par le Bureau et de faciliter la prise de décisions fondée sur des faits.</p> <p>2.1.5. Nombre d'organisations du système des Nations Unies qui échangent des informations, contribuent au dialogue et prennent part au partage de connaissances au moyen du portail Web et du service d'assistance du Bureau.</p> <p>2.1.6. Nombre de concertations et de rencontres consacrées au partage de connaissances organisées à l'intention des directeurs généraux nationaux chargés de la coopération en matière de développement (pays du Nord et du Sud) et à leur demande, notamment par l'intermédiaire de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, afin de permettre l'apprentissage entre pairs, le renforcement mutuel des capacités et le suivi.</p>	<p>5 840 000 (40 % des ressources ordinaires)</p> <p>9 000 000 (18 % des autres ressources)</p>
<p>Résultat 2.2. Appui aux pays en développement et aux institutions partenaires pour créer et partager des produits intellectuels de qualité.</p>	<p>2.2.1. Nombre d'ouvrages de la série Sud-Sud en action et d'autres publications lancées en partenariat avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, les organisations de la société civile et les groupes de réflexion.</p> <p>2.2.2. Nombre de notes de cadrage et d'études sur la coopération Sud-Sud élaborées et soumises à un examen par les pairs.</p> <p>2.2.3. Établissement d'un rapport complet et indépendant sur la coopération Sud-Sud qui rendrait compte des tendances émergentes grâce à une analyse fondées sur les faits.</p> <p>2.2.4. Nombre d'exemples réunis pour élaborer la publication sur les bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour le développement durable et diffusés grâce au portail Web du Bureau.</p> <p>2.2.5. Nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes qui ont mis à disposition des études de cas en vue de l'élaboration de la publication sur les bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire pour le développement durable.</p> <p>2.2.6. Nombre de solutions de développement du Sud, y compris des solutions en matière de coopération triangulaire, présentées lors de l'Exposition mondiale annuelle sur le développement Sud-Sud.</p> <p>2.2.7. Résultats des partenariats conclus et des initiatives lancées grâce à l'échange de connaissances qui a eu lieu lors de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud.</p> <p>2.2.8. Unification de la base de données afin de faciliter l'accès aux solutions en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.</p>	

<p>Résultat 2.3. Accès des pays en développement à des services consultatifs de qualité concernant l'application des connaissances, en vue de renforcer leurs capacités dans le cadre de l'exécution du Programme 2030.</p>	<p>2.3.1. Nombre d'ateliers de renforcement des capacités, d'activités d'apprentissage, de débats portant sur des enjeux spécifiques, de voyages d'études, de séances de formation et de séminaires organisés.</p> <p>2.3.2. Nombre d'utilisateurs des manuels de formation, programmes et autres documents portant sur la coopération Sud-Sud qui ont été élaborés et diffusés.</p> <p>2.3.3. Nombre de membres des équipes régionales et thématiques du Bureau qui répondent aux demandes de services consultatifs émanant des pays en développement.</p> <p>2.3.4. Nombre d'institutions que le Bureau a conseillées concernant l'établissement de partenariats, d'initiatives et de mécanismes Sud-Sud dans le cadre de l'exécution du Programme 2030.</p> <p>2.3.5. Nombre d'initiatives auxquelles les antennes régionales du Bureau ont contribué en vue de répondre aux demandes des différentes régions en matière de développement.</p> <p>2.3.6. Avis des partenaires sur l'utilité des produits intellectuels pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions.</p>	
<p>Résultat 3.1. Création de partenariats multipartites et mobilisation de ressources afin de permettre aux organismes des Nations Unies d'appuyer convenablement les initiatives et les programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire axés sur la demande.</p>	<p>3.1.1. Continuité, reconstitution et mise en œuvre efficace des portefeuilles de projets des fonds gérés par le Bureau.</p> <p>3.1.2. Nombre d'accords de partenariats conclus avec les organisations concernées des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, des pays partenaires et d'autres parties prenantes.</p> <p>3.1.3. Nombre de nouveaux mécanismes de financement lancés pour appuyer la mise en œuvre à plus grande échelle des solutions de développement éprouvées par les pays du Sud.</p> <p>3.1.4. Fonds mobilisés par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, du Fonds IBAS, du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, du Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, du Programme pour le climat et la durabilité et d'autres mécanismes pour appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud.</p> <p>3.1.5. Élaboration de mécanismes d'information, de sensibilisation et de communication stratégique à l'appui des partenariats et des programmes axés sur la demande.</p>	<p>3 650 000 (25 % des ressources ordinaires)</p> <p>35 000 000 (70 % des autres ressources)</p>
<p>Résultat 3.2. Assistance coordonnée du système des Nations Unies à l'appui des initiatives et des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.</p>	<p>3.2.1. Nombre de pays du Sud qui participent aux initiatives et programmes axés sur la demande organisés ou appuyés par le Bureau.</p> <p>3.2.2. Nombre d'organisations des Nations Unies qui prennent part aux programmes thématiques organisés ou appuyés par le Bureau.</p> <p>3.2.3. Nombre d'initiatives de développement pour lesquelles les équipes régionales de coordonnateurs (Afrique, États arabes, Europe orientale et Communauté d'États indépendants, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) font intervenir la coopération Sud-Sud.</p> <p>3.2.4. Nombre de bureaux du coordonnateur résident auxquels le Bureau a donné les moyens de répondre aux besoins des coordonnateurs nationaux pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de renforcement des capacités, à l'échelle du pays.</p> <p>3.2.5. Nombre d'autorités infranationales et de villes soutenues en vue de nouer des partenariats Sud-Sud et des partenariats triangulaires pour le développement durable.</p> <p>3.2.6. Nombre de femmes et de jeunes qui participent aux initiatives de coopération Sud-Sud ou qui en prennent la tête.</p> <p>3.2.7. Nombre de programmes et/ou d'initiatives thématiques qui ont été élaborés à la demande des pays en développement et qui exploitent l'assistance coordonnée du système des Nations Unies.</p>	